



## Parents délégués aux conseils de classes

publié le 14/11/2019

*Message de l'Association des parents d'élèves :*

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, certaines classes n'ont pas de parents délégués pour les conseils de classes :

- ▶ 6°A : manque 1 parent
- ▶ 6°C : manque 1 parent
  
- ▶ 5°B : manque 1 parent
  
- ▶ 4°B : manque 1 parent
- ▶ 4°D : manque 2 parents, aucun parent délégué à ce jour.
- ▶ 4°E : manque 1 parent
  
- ▶ 3°B : manque 2 parents, aucun parent délégué à ce jour.

Votre rôle est d'être présent lors des conseils de classe, de faire remonter les éventuelles doléances reçues des parents ou des familles et de poser toutes les questions qui vous paraissent pertinentes sur la situation scolaire d'un enfant. A l'issue du conseil, un compte-rendu est à compléter (modèle fourni par l'APE) et à faire parvenir au secrétariat le plus rapidement possible ensuite. Les membres de l'association des parents d'élèves seront à votre disposition pour toute question.

Pour être parent délégué, veuillez contacter l'APE à [ape.jrostand.lr@gmail.com](mailto:ape.jrostand.lr@gmail.com) ou le secrétariat du collège.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**